

Paris, 12 juin.

Aujourd'hui, c'est fort peu de la République qu'il s'agit à Paris, c'est de Louis Napoléon. Il n'y a plus que ce nom dans toutes les bouches. Depuis le matin, des groupes nombreux s'étaient formés sur divers points, et dans ces groupes il n'était question que de la nomination, comme représentant du peuple, de ce neveu de l'empereur, qui a joué un si triste rôle dans la double échouffourée de Strasbourg et de Boulogne. Les toutes les plus absurdes, les enthousiasmes les plus excentriques, les dévouements respectifs les plus étranges avec notre état de république, tout cela jetait sur ces groupes une animation extrême et qui, si l'on se confesse avec humilité pour l'honneur du nom français, ressemblait à une sorte de délire. De la rue, l'agitation a passé dans l'Assemblée nationale, dès avant même l'ouverture de la séance. Le calme ne s'est un instant rétabli que lorsque M. Pierre Napoléon Bonaparte est monté à la tribune pour donner quelques explications sur l'incident qui a terminé la séance de samedi. L'honorable représentant a protesté d'abord contre les bruits, mensongers, les calomnies odieuses, et les prétentions extravagantes que la malveillance s'est plu à rattacher à l'éclosion de son parent Louis Napoléon.

L'orateur ne se fait pas l'apologie du passé politique de Louis Bonaparte, mais ce qu'il doit affirmer c'est que Napoléon n'a pas conspiré et ne conspire pas contre la République. Il proteste avec énergie contre les rumeurs qui agitent le public depuis quelques jours; il adjure le gouvernement de les démentir loyalement. L'acte, en effet, s'il les croit calomnieuses, ou dans le cas contraire, d'administrer la preuve de leur réalité.

Enfin il demande que le gouvernement, toujours digne et juste, ne prenne aucune mesure rigoureuse contre un nom. Un discours prononcé à ce sujet par le général Bedeau, dans lequel l'orateur a adjuré l'Assemblée nationale de prêter à la commission exécutive un concours indispensable au développement et à la grandeur des institutions républicaines, a obtenu M. de Lamartine à la tribune.

L'honorable ministre, après avoir affirmé que l'entente la plus cordiale règne entre les membres de la commission exécutive, a présenté, séance tenante, un projet de décret qui est dit "qu'attendu que Louis Napoléon Bonaparte a fait deux fois acte de prétendant, et que ses prétentions pourraient compromettre la République, la commission exécutive fera exécuter contre lui la loi de 1832 jusqu'au jour où l'Assemblée nationale en aura ordonné autrement.

Des braves et des cris de Vive la République! ont suivi cette lecture, que M. Lamartine et quelques autres représentants ont arborés de leur côté par cet autre cri: Pas de proscription! Ce second incident, dans lequel M. de Lamartine avait peut-être le tort de voir une corrélation avec un coup de feu tiré contre le général Thomas, s'est terminé au milieu d'une tumulte et d'une agitation extrême.

Paris, qui avait été tranquille toute la matinée a commencé à midi à être dans une grande agitation. Une affluence considérable de curieux s'est portée vers une heure aux abords de l'Assemblée, dans l'espoir, disaient-ils, de voir passer Louis Bonaparte, espérance qui a été déçue, car le nouveau représentant n'assistait pas à la séance.

Le rappel a été battu à deux heures dans toutes les légions. Des forces imposantes avaient été disposées autour de l'Assemblée, et toutes les issues, à grandes distances, étaient gardées. La place Louis XV était remplie de nombreux attroupements. Des cris de vive Napoléon! vive l'empereur! sont partis de quelques groupes. Les journaux, les placards, les biographies en faveur de Bonaparte étaient répandus avec profusion.

Des hommes à cheval et en voiture parcourant les principaux quartiers de Paris en répétant des injures et criant: "Vive Napoléon!" Des groupes nombreux stationnant dans tous les carrefours; presque toute la population était descendue dans la rue. La garde nationale cherchait à dissiper les groupes, lorsque des cris à bas Clement Thomas! se sont fait entendre. A ce moment le commandant supérieur a fait exécuter une charge dans le but de dégager la place, que la garde nationale a entièrement occupée.

Le général Negrier allait et venait au milieu des troupes qui gardaient l'Assemblée. A trois heures et demie, le général Cavagnac et le général Negrier, à la tête d'un escadron, ont fait évacuer le peuple qui était massé sur le pont de la Concorde depuis ce matin, et qui faisait entendre ces cris: "Vive Napoléon! vive Barbès!"

Le chef de la police avait fait mander de très-bonne heure les commissaires les plus intelligents de Paris pour veiller à l'ordre public et à la protection de l'Assemblée nationale.

La police de sûreté était sur pied. La force militaire, de son côté, était des plus imposantes.

A cinq heures et demi, trois coups de feu partis des groupes ont été tirés. Un sur M. Clement Thomas, l'autre sur un officier de la ligne, et le troisième sur un garde national qui a été grièvement blessé. On assure qu'une charge de cavalerie a été immédiatement exécutée par un détachement de dragons.

Ce soir, on bat de nouveau le rappel. De nombreux rassemblements ont lieu sur plusieurs points de Paris. On est, au reste, ramené par l'attitude de la force armée.

Paris, le 13.—Un journal rapporte qu'une tentative ridicule a eu lieu le 11 au matin, pour délivrer les prisonniers de Vincennes et qu'elle a échoué. Hier au soir on a arrêté beaucoup d'hommes ivres qui après avoir crié: vive Napoléon! brisaient les caisses des tambours. Presque tous ces hommes étaient nantis d'argent. Hier, des fenêtres d'une maison on jetait des petits papiers portant les mots: "A bas la République, vive la régence!" L'instruction judiciaire se poursuit activement contre les individus arrêtés hier, et avant-hier, le 10 et le 11, dans les attroupements, et qui sont au nombre de 950, et en grande partie armés.

Le pouvoir exécutif a ordonné de mettre à exécution la loi contre les publications immorales et obscènes qui se multiplient et se répandent avec une audace et une impunité scandaleuses.

—M. de Chateaubriand est en pleine convalescence. —Parmi les individus arrêtés à la suite des troubles du 11 et du 12, se trouvent deux attachés de l'ambassade d'Angleterre et un anglais déguisé en homme. —Les troubles continuent dans les départements: on y travaille les populations en faveur de Louis Napoléon. —Le roi de Danemark et le roi de Suède ont eu une entrevue à Malmaison. —Le gouvernement prussien va contracter un emprunt. —La Russie fait des préparatifs de guerre considérables. On assure qu'ils dépassent ceux faits par cette puissance en 1812 contre Napoléon.

Les bruits répandus dernièrement par quelques journaux de l'arrestation du prince de Joinville et de la présence des ducs d'Anjou et de Bordeaux à Paris ont été contredits. —Prétendants à la couronne de France.—Le bataillon des prétendants à la couronne de France grossit tous les jours. Voici, de compte fait cinq souverains qui se proposent aux suffrages de la France, et qui, sauf le dernier, ont chacun leur parti et des suaves très-zélés, très-remuants. 1o Le fils du duc de Berry, l'unique rejeton de la branche aînée, Henri de Bourbon, appelé par son parti le roi Henri V. (Sans postérité.) 2o Le neveu de Napoléon, le fils du roi de Hollande, Louis Bonaparte, celui qui tenta la restauration de sa race à Strasbourg, à Boulogne, et qui ses partisans appellent Napoléon III. (Sans postérité.) 3o Le fils de l'ancien roi de Westphalie, Napoléon, prince de Montfort, qui siège à l'Assemblée, et que les amis fidèles de son sang espèrent voir succéder à son cousin sous le nom de Napoléon IV, dont il est l'héritier présomptif. 4o Le comte de Paris, roi pour ses partisans sous le nom d'Albert Ier, depuis l'abdication de son aïeul. 5o Le fils de don Carlos d'Espagne, que la Gazette de France avec une portion de légitimisme, regarde comme l'héritier de Henri V. La branche d'Orléans s'y est fait à ses droits en se soumettant à l'élection.

—30 mai.—Le ministère a éprouvé deux défectes dans la Chambre des Lords. La première sur la proposition du comte Leveson de nommer un comité; et pour s'enquérir de l'attitude de la loi concernant les pauvres en Irlande. Cette proposition combattue par le ministère fut néanmoins adoptée par la chambre à une majorité de 32 contre 6.

Le même soir dans la Chambre des Communes, le Dr. Bonding présenta des résolutions à l'égard des comptes publics et des frais énormes de perception qui absorbent presque un huitième du revenu. Le ministère s'opposa à ces résolutions qui furent emportées par 55 contre 24.

Lois de navigation anglaises.—Les résolutions au sujet de ces lois ont été adoptées à la division suivante: Membres présents.....471 Pour les résolutions.....294 Contre.....177

Majorité pour.....117 La chambre s'est ajournée jusqu'après les fêtes de la Pentecôte.

—On dit que l'Angleterre pour se venger de l'Espagne, veut d'envoyer à Cuba une nuée d'agents secrets, avec mission de la mettre en insurrection. Elle y a longtemps que l'Angleterre envie cette île, dont la prospérité fait qu'elle est le plus beau fleuron de la couronne d'Espagne.

—La diète hongroise se réunira le 2 juillet prochain. —O. écrit de Dublin que l'association du Rappel va subir d'importantes modifications. Elle se nommera désormais l'Association Nationale et aura à sa tête une commission de 42 membres, dont moitié de la Jeune-Irlande et moitié de la Vieille-Irlande. Une adresse, signée O'Brien, a été distribuée au peuple. On pense que M. O'Brien sera poursuivi à ce sujet, comme coupable de haute trahison.

ROME.—Les dissentiments qui avaient existé un moment entre Pie IX et son peuple ont cessé d'exister. Le saint Père a prouvé que, comme souverain spirituel il ne pouvait consentir à tremper ses mains dans le sang, il était loin de vouloir être prince temporel, de rester indifférent au sort de l'indépendance italienne.

Dans une allocution faite à la garde civique pendant la bénédiction des drapeaux, le saint Père s'est exprimé en ces termes au sujet des derniers dissentiments qui ont amené la retraite, du théâtre de la guerre, de quelques troupes italiennes: "Je déplore hautement la faiblesse de ceux qui ont abandonné le champ de bataille.... Ils ont manqué à leur devoir, à leur patrie; ils ne sont plus dignes d'être au nombre de mes sujets ni de porter cette croix qui orne leur poitrine à leur départ!"

Les paroles qui terminaient cette allocution étaient encore plus énergiques et plus significatives; elles répondent une fois de plus aux absurdes interprétations et aux fausses alarmes répandues à dessein sur les intentions de Pie IX. Le sentiment de l'indépendance italienne, un amour profond de la patrie et une sublime abnégation, n'ont cessé de se manifester dans les actes autant que dans les paroles de l'illustre pontife.

D'un autre côté, on vient de livrer à la publicité la lettre adressée par le saint Père à l'empereur d'Autriche, et elle a produit la meilleure impression. Dans cette lettre, qu'on peut regarder comme un commentaire et une explication de la fameuse encyclique du 27 mai, le saint Père engage l'empereur à déposer les armes et à reconnaître l'indépendance des peuples dans leurs limites naturelles. C'est la plus haute consécration qu'ait reçue jusqu'ici le principe du développement pacifique et de la constitution suprêmes des différentes nationalités européennes. Nous y remarquons surtout le passage suivant: "Que Votre Majesté veuille ne pas trouver mauvais que nous fussions un appel à sa pitié

et à sa religion, l'exhortant avec une affection paternelle à retirer ses armes d'une guerre qui, sans pouvoir ramener à l'empire les esprits des Lombards et des Vénitiens, entraîne après elle la funeste série de calamités qui ont couronné de l'accomplissement, et qui sont certainement détestées et abhorrées de Votre Majesté. Que la généreuse nation allemande ne trouve pas mauvais que nous l'invitions à déposer ses armes et à changer, en utiles relations de bon voisinage, une domination qui ne serait ni noble, ni heureuse, si elle reposait uniquement sur le fer."

Le saint Père vient d'adresser également au roi de Naples une lettre sévère sur les massacres, le pillage et la profanation des églises, dont les troupes royales et les Suisses capitulés se sont rendus coupables.

LA QUESTION DE LA PRÉSENCE. Cette question a temporairement été décidée d'une bien singulière manière samedi dernier. Les juges se sont réunis dans leur chambre avant l'ouverture de la cour et là il parait que la majorité d'entre eux, composée de M. le juge en chef Rolland et de M. M. Day et Smith, a décidé que M. le juge Bedard n'avait pas droit de présence sur M. M. Day et Smith et que la clause de la commission de M. le juge Bedard, qui lui donne cette présence est nulle et illégale. En conséquence ce dernier n'a pas siégé. Voici les termes du jugement ou ordre entré dans le Pannifit de la cour: "Les juges se sont assemblés pour s'enquérir de la question de présence réclamée par M. le juge Bedard, en vertu de sa commission et il fut d'abord proposé que la question fut de suite décidée par eux; sur ce, les trois juges pénétrés d'une opinion contraire à celle du juge en chef, qui était la majorité à suivre, il fut décidé par la majorité des juges qu'ils prononceraient maintenant sur la validité de la présence donnée par la commission à M. le juge Bedard sur M. M. les juges Day et Smith, les plus anciens sur le banc. La majorité des juges est d'opinion que le rang d'un juge étant un incident de son office, il n'est pas au pouvoir de la couronne de le priver de ce rang et que M. M. les juges Day et Smith étant les plus anciens juges sur le banc, doivent prendre rang et préséance en conséquence, inobstant les clauses contenues dans la commission de M. Bedard, qui lui donnent présence, lesquelles clauses sont nulles et de nul effet, étant contraires à la loi du pays."

Nous devons dire que cette décision des juges, telle qu'elle a été adoptée par eux samedi en chambre nous paraît pour le moins étrange, pour ne rien dire de plus. Il nous semble d'abord que M. M. les juges Day et Smith devaient s'abstenir de décider eux-mêmes une question soulevée par eux, dans leur intérêt et qu'ils ont soumise à la décision de Sa Majesté en son Conseil Privé. Ensuite nous ne voyons pas comment ces honorables juges, ainsi que M. le juge en chef, ont pu prendre sur eux de décider en chambre et non siégeant comme une cour dont les décisions peuvent être portées en appel par la partie lésée, et de déclarer nul et mettre de côté les Lettres Patentes de la Souveraine, qui si elles étaient annulables, ne pouvaient être annulées que par un jugement sur un writ de scire facias prononcé solennellement par une cour compétente. Ces honorables juges auront sans doute plus tard occasion de nous dire les motifs qui les ont portés à traiter d'une manière si cavalière la volonté de Sa Majesté et à déclarer que Ses Lettres Patentes ne valent pas plus que des chiffons de papier.

En attendant nous pouvons trouver bien singuliers et extraordinaires les procédés et la décision des savants juges en cette matière, surtout après avoir vu les précédents anglais en pareil cas. On en trouve plusieurs parfaitement applicables, cités par le Pilot de ce jour, dans un excellent article à ce sujet. A part des précédents anglais, il y en a de nos propres cours qui s'appliquent également. M. M. les juges Day et Smith disent que M. le Juge Bedard n'a pas droit de présence sur eux, parce que la date de leurs commissions est antérieure à la sienne, comme juges de la Cour du Banc de la Reine pour le District de Montréal.

Mais on peut leur citer le cas du Juge Mondelet qui siégea dans la Cour du Banc de la Reine en cette ville en 1846 avec préséance sur M. le Juge Day, quoique la commission ad hoc que M. Mondelet avait dans sa poche fut datée de la veille. M. le juge Rolland aussi bien que M. le Juge Day reconnurent alors le droit qu'avait M. le Juge Mondelet à la préséance, en vertu de sa première commission du Juge du B. R. Quelle différence y a-t-il entre la position de M. le juge Mondelet et la position actuelle de M. le juge Bedard vis-à-vis ses collègues? aucune, si ce n'est que celle de M. le juge Bedard est encore plus favorable.

Colonisation.—Sa Grandeur l'Evêque de Montréal Président de l'Association des Etablissements des Townships a adressé dernièrement une lettre à l'exécutif au sujet des 16 acres de terre que les nouveaux colons dans les Townships ont tenu de défricher en 4 ans pour avoir droit à leurs titres aux 30 acres gratuits. Cette condition a paru trop forte et l'exécutif a été prié de la rendre moins onéreuse; ce qu'il s'est empressé de faire en termes qui sont une nouvelle preuve de sa bonne volonté et de ses dispositions bienveillantes. Le nombre d'acres à être défrichés dans les 4 ans est réduit à 12. La lettre du Secrétaire Provincial à ce sujet nous apprend en même temps que le gouvernement fait en ce moment des recherches dans le but de fixer un prix général pour les Terres de la Couronne dans le bassin du Saguenay et sur la rivière Ottawa, lequel prix sera publié sans délai.

Théâtre-Royal.—Il y a toute chance pour entendre les excellents artistes de la compagnie des Segizans, qui font vraiment des prodiges de valeur. Reeves est un admirable chanteur, qui nous a charmé hier soir dans la Bohémienne. Jamais nous n'avons vu d'opéra mieux représenté ou entendu de meilleure musique. La Bohémienne a été si bien personifiée par Mlle Seguin! Et quels beaux morceaux n'a-t-elle pas chantés avec Thaddeus! La richesse des décors et des costumes ajoutent encore au prestige de la scène. Le soir on répète ce magnifique opéra. Nous disons aux amateurs: Allez voir la Bohémienne, vous serez satisfaits.

De malheureuses difficultés sont survenues entre la Corporation et quelques compagnies de pompiers qui veulent absolument élire leur chef ou surintendant. Nous sommes bien aises d'apprendre que les compagnies Canadiennes n'ont pas pris part à ces mouvements d'insubordination, qui ne peuvent que nuire au bien général. Nous espérons que sans agir arbitrairement, la Corporation saura faire respecter ses droits.

La Montreal Provident and Savings Bank a été depuis quelques jours la victime d'une panique. Le bruit s'était répandu que l'institution devenait insolvable par de mauvais placements de fonds. Les dépositaires en foule d'accourir samedi à la Banque pour retirer leur argent. Les directeurs se sont vus forcés de fermer l'institution et ont publié un rapport de leurs opérations, qui fait voir que si on veut agir convenablement, la banque est très-solvable.

Nos lecteurs ne doivent pas confondre la Banque ci-dessus avec la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, établie il y a deux ans dans le patronage de M. l'Evêque de Montréal et dans laquelle un grand nombre de canadiens sont intéressés.

Son Excellence le Gouverneur-Général et M. le Comte d'Elgin ont fait une visite à Chambly le 24 juin dernier. Les habitants de ce joli village ont bien reçu ces hôtes distingués et leur ont présenté une adresse etc. Son Excellence et Lady Elgin ont paru très-satisfaites et ont exprimé combien ils étaient sensibles à ces marques d'estime et d'intérêt.

Noyés.—Deux enquêtes ont été tenues devant le coronaire, M. Courd. L'une tendrait vers midi et demi; la première sur le corps d'un nommé Jean Boucher, matelot, appartenant à la brigade Gophy, qui s'est noyé en se baignant dans le fleuve, près de la Pointe à Callières. La seconde sur le corps d'un nommé le Boyd, matelot, appartenant à la brigade Hory O'Mara, qui s'est noyé dans le port. Verdict du jury: Noyés par accident.

Résignation du Dr. LaTouche.—Voici la lettre que le Dr. LaTouche a adressée au Secrétaire Provincial en résignant la charge de Député-Adjudant-Général de Milice. Cette lettre a été publiée par le Canadien d'hier. Nous la reproduisons afin de mettre les choses dans tout leur jour.

Montréal, le 20 juin 1848. A l'hon. R. B. Sullivan, etc., etc.

Comme il a plu à Son Excellence le gouverneur général de me nommer député-adjutant-général de la milice du Bas-Canada, et que je suis venu me conformer à la lettre du 25 mai dernier, pour remplir les devoirs de cette charge.

J'ai l'honneur de vous informer, ne voulant point contrarier les vues du cabinet, puisque ce cabinet refuse de reconnaître le droit sur lequel je me suis fondé en acceptant cette situation (celui de conserver mon siège en parlement, si mes constitutions jugeaient à propos de me le restituer) que je laisse à son option (non sur la lettre, mais sur l'esprit de la loi que le cabinet interprète comme me laissant perdre et devant me priver d'un siège en parlement) de recommander à cette charge quoiqu'il plaira à Son Excellence de vouloir nommer à ma place.

Sur l'offre honorable de cette charge, je confesse en conclusion, qu'il y a eu de ma part versatilité de sentiments pendant ma correspondance avec le ministère que j'ai dissimulé et pour mettre fin à la fausse position dans laquelle je me suis placé depuis 24 heures, je prends sur moi tout le blâme d'une résignation que je prie de vouloir offrir et faire agréer respectueusement à Son Excellence.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très-obéissant serviteur, M. DE SALES LATOUCHE.

Les deux steamers américains dont nous avons déjà parlé, sont arrivés à notre port, le Dallas samedi et le Jefferson hier, par le canal Lachine. Ce sont deux beaux steamers en fer bien peu remarquables par leur apparence extérieure, mais extrêmement bien arrangés à l'intérieur et dans tous les cas dignes d'une visite. Ils seront ici une semaine ou deux.

Après un retardement que l'on n'a pu éviter, la Biographie des Sachons de cette partie de l'Amérique, annoncée l'année dernière, est enfin sous presse à l'imprimerie si avantageusement connue de M. M. Lovell et Gibson. L'ouvrage se publie sous un format agrandi, et il sera suivi d'un petit dictionnaire de la Mythologie Américaine, sans qu'aucun changement ne soit apporté aux conditions annoncées dans le Prospectus de l'an dernier. Les personnes qui n'ayant pas souscrit, désiraient de la faire, pourront s'adresser à M. M. Lovell et Gibson. On souscrit aussi chez le Dr. Bibaud, rue Craig, près du Champ de Mars.

M. M. Drummond et Blake, les deux nouveaux Solliciteurs-Généraux doivent s'offrir aux suffrages de leurs électeurs durant le cours de ce mois. L'élection du 3e Riding d'York est fixée au 5 juillet. Celle du comté de Shefford n'est point encore fixée.

Une centenaire.—Il y a maintenant à Moscou en Russie une dame vénérable âgée de 168. Elle a eu cinq maris. Elle épousa le cinquième à l'âge de 121 ans!

Il y a à Londres 4,972 avocats. Le montant de leurs frais et honoraires en 1847-8 s'est élevé à £16,210,165.

GRANDE RÉVOLUTION A HALIFAX.—Tel est le titre qu'arbore en tête de ses colonnes un journal de New-York, il ajoute comme sommaire: "Un fil du gouverneur poursuivi dans les rues; la maison du gouverneur entourée, etc." C'est bien le cas ou jamais de s'écrier *much ado about nothing*. Il ne s'agit en effet que d'une affaire toute personnelle. Le fils du lieutenant-gouverneur de la province, M. Harvey, ayant insulté, à plusieurs reprises, un jeune homme du nom de Mac Nab, celui-ci le poursuivit en effet dans la rue il y a quelques jours, avec nombre de personnes qui avaient pris son parti. Arrivé à la maison du lieutenant-gouverneur, celui-ci parut et s'engagea à faire honneur et prompt justice, tant comme père que comme magistrat. Cette promesse suffit pour apaiser la foule qui se dispersa; seulement, M. Mac Nab déclara que s'il n'était pas vengé légalement, il cracherait M. Harvey fils, partout où il le rencontrerait.

Le comité de Manchester vient de publier un compte-rendu des fonds reçus pour la souscription nationale faite en faveur de M. Cobden, membre du Parlement. Les villes qui ont contribué pour plus de £1,000 sont: Manchester,

£25,318; Londres, £11,763; Liverpool, £8,170; Ashton, £4,119; Bolton, £1,392; Gee Cross, £1,296; et Birmingham, £1,271. Les fonds provenant de cette souscription qui s'élève à environ £80,000 ont été placés à la disposition de M. Cyden qui a fait publier sa lettre de remerciement aux souscripteurs dans laquelle il exprime de nouveau son dévouement à la cause du *free trade* et des intérêts publics: "Ayant assuré mon indépendance, dit M. Cobden, vous avez le droit d'attendre que, dans toutes les matières qui touchent à l'intérêt public, j'agirai suivant ma conviction et ma conscience; que je ne deviendrai pas l'esclave d'un parti, le parasite des grands, ou le flateur du peuple; vous ne serez pas trompés dans votre attente.

On lit dans le journal la Liberté du 5 juin: Il y a lutte en ce moment entre le National, c'est-à-dire le parti républicain bourgeois et le parti sans nom et sans politique du Directeur. Ledru-Rollin et Lamartine se trouvent en présence d'Arnand Marrast d'autant plus unis, qu'ils savent qu'en se séparant une seule minute, c'en serait fait d'eux et ils tiennent immédiatement à représenter la révolution. Ledru-Rollin et Lamartine viennent de prendre un parti habile, immédiatement après le vote de la constitution de s'abstenir de porter à la fois leurs deux candidatures à la présidence de la république. Lamartine sera seul porté.

L'Assemblée nationale tolère encore le comité exécutif, mais elle ne le tolérera pas longtemps. Quant à la journée parlementaire du 3 juin, un seul mot peut la caractériser et déjà on la prononce: Si Marrast avait réussi, Ledru-Rollin et Lamartine seraient aujourd'hui à Vincennes.

ETABLISSEMENTS DES TOWNSHIPS.—Nous apprenons que l'agent pour l'établissement des terres de la couronne M. Arcand, part pour rencontrer les arpentiers qui doivent tracer les chemins et les rangs des lots dans le territoire soumis à sa surintendance. Après qu'il aura pris les informations nécessaires et ordonné les préparatifs indispensables, il donnera avis quand, par où et comment les colons pourront s'y transporter, et à quelles conditions ils obtiendront un billet de location. Mais qu'il soit bien entendu que ceux qui voudront s'établir doivent se procurer à leur frais les moyens de subsister tant que le produit de leurs terres sera insuffisant, le gouvernement n'ayant à sa disposition aucun fonds, pour cet objet. Nous pensons que l'association formée pour favoriser ces établissements ne pourrait mieux employer les deniers qui se sont mis à sa disposition qu'en aidant ceux qui ne sont absolument dépourvus. C'est le plus grand moyen par lequel l'association puisse se rendre utile, le gouvernement s'étant chargé du reste.

Nouveau Chemin de Fer.—Nous voyons par la Gazette officielle que quinze citoyens influents de cette ville ont donné avis qu'ils s'adresseront à la législature; et sa prochaine session afin d'obtenir une charte pour la construction d'un rail-road, de Lachine dans l'île de Montréal, traversant cette île et les eaux de l'Ottawa et l'île Jésus à St. Eustache, St. André, et Greenville, dans le comté des Deux-Montagnes, delà traversant les eaux de l'Ottawa près de Hawkesbury et suivant de près la ligne de la vallée de la rivière Petite-Nation, jusqu'à Prescott, sur le Saint-Laurent, avec le droit de construire les ponts nécessaires sur ces eaux et d'en faire usage, comme ponts de péage, si on le désire. Cette ligne devra un jour faire partie de la grande ligne qui unira plus tard Halifax à Montréal et Montréal au lac Supérieur.—*Idem.*

Le Sun de New-York dit que le frère de M. Mitchell est arrivé en cette ville par le Britannia et que son arrivée a créé une profonde sensation parmi les irlandais du lieu. Il s'est rendu de suite à "Astor House," et ce même jour il reçut les visites de beaucoup d'hommes publics, chefs irlandais, publicistes, etc. On dit, sans bien le savoir, que le but de son voyage est de faire du mouvement relativement à l'affaire de son frère et à l'état de son pays. D'autres assurent qu'il porte un ordre du gouvernement britannique mettant son frère en liberté, à condition qu'il s'établisse dans l'Amérique, et qu'il va de suite aux Bermudes pour obtenir sa mise en liberté. Rien de certain n'avait transpiré, le Sun dit même que l'objet de cette visite n'est connue que de M. William Mitchell lui-même.—*Idem.*

Les élections de la Seine sont terminées. Voici les noms des candidats heureux, avec les votes qu'ils ont reçus:—Caussidière, 147,410; Moreau, 126,880; Goudchaux, 107,097; Changarnier, 103,339; Thiers, 97,394; Pierre Leleux, 91,375; Victor Hugo, 86,865; Louis Bonaparte 84,120; Lagrange 48,692; Boissel, 77,247; Proudhon, 77,093.

Mgr Ferricri est incessamment attendu à Rome. Sa mission à Constantinople a pleinement réussi. Le Sultan envoie au Saint-Père de magnifiques cadeaux: six superbes chevaux arabes, une selle enrichie de diamants pour une valeur de 60,000 piestres (321,000 fr.) deux cents aunes de tapis turcs, deux cents aunes de la soierie brocard et or; une tabatière entourée de brillants, etc. Tout le personnel de l'ambassade a reçu de très-beaux présents et surtout force décorations du Nichan.

ASSEMBLEE DU COMTE DE BELLECHASSE.—A une assemblée des électeurs du comté de Bellechasse, tenue en la salle publique de la paroisse St. Michel le 27e jour de juin courant, d'après avertissement préalablement fait aux portes des églises du comté, dans le but de "considérer et discuter certaines questions politiques les plus importantes du jour."

E. M. McKenzie, écuyer, maire du comté, ayant été appelé à la présidence, Joseph Gosselin, écuyer, major de milice, à la vice-présidence, O. C. Fortier et P. Forgues, écuyers, agissant comme secrétaires, plusieurs messieurs furent appelés à prendre la parole, et après ample discussion et explications, les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité: Résolu—1o Que ce comté repose pleine et entière confiance dans l'administration actuelle